

adopté

SÉNAT

le 22 mai 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

*approuvant une convention conclue entre le
Ministre de l'Economie et des Finances et le
Gouverneur de la Banque de France.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1504, 1550 et In-8° 239.

Sénat : 258 et 299 (1974-1975).

Article unique.

Est approuvée la Convention ci-annexée passée le 9 janvier 1975 entre le Ministre de l'Economie et des Finances et le Gouverneur de la Banque de France.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 22 mai 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

ANNEXE

CONVENTION

Entre les soussignés

M. Jean-Pierre Fourcade, Ministre de l'Economie et des Finances,

D'une part, et

M. Bernard Clappier, Gouverneur de la Banque de France, dûment autorisé par délibération du Conseil général en date du 9 janvier 1975,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier.

Par dérogation aux dispositions des conventions générales du 27 juin 1949 et du 17 septembre 1973, les plus-values ou moins-values constatées au titre des revisions semestrielles de la valeur des réserves publiques en or ne modifieront pas le montant maximum des concours de la Banque de France au Trésor public.

Art. 2.

Il est créé, dans le passif du bilan de la Banque de France, un poste de réserve intitulé « Réserve de réévaluation des avoirs publics en or ». A ce poste sera portée la contrepartie des plus-values ou moins-values visées à l'article précédent.

Art. 3.

La présente Convention est dispensée des droits de timbre et de la formalité de l'enregistrement.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 9 janvier 1975.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
JEAN-PIERRE FOURCADE.

Le Gouverneur de la Banque de France,
BERNARD CLAPPIER.

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par le Sénat dans sa séance du 22 mai 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.